

ALLIANCE ASSURANCES LANCE UN APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE AVEC INTRODUCTION DE L'ACTION A LA BOURSE D'ALGER

Alger- le 03 Octobre 2010. Alliance Assurances lance un appel public à l'épargne avec introduction de l'action à la bourse d'Alger, à partir de début Novembre 2010. La période de souscription qui **débutera le 02 novembre 2010, s'étalera sur un mois.** La COSOB a accordé son visa n° 02/ 2010 le 08 Août 2010 pour cette opération. **Le prix de souscription est de 830 Dinars Algérien l'action.**

Cette augmentation du capital social s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de la compagnie qui a déjà effectué en 2009 une augmentation de son capital social de 800 millions DZD et dans le cadre du décret exécutif n° 09-375 du 16 novembre 2009 modifiant et complétant le décret exécutif n° 95-344 du 30 octobre 1995.

Alliance Assurances a privilégié la voie de l'appel public à l'épargne à d'autres modes (libération du capital en interne par les actionnaires historiques, l'intégration d'un fond d'investissements, l'ouverture à des investisseurs internationaux ou nationaux...) **afin d'associer le public à son développement et de pérenniser la croissance de l'entreprise.** Fidèle à ses **valeurs d'innovation et de citoyenneté**, Alliance Assurances compte également contribuer à la relance de la bourse d'Alger et au partage des fruits de sa croissance avec le plus grand nombre d'Algériens.

Cette augmentation du capital social permet à la compagnie, outre le développement de l'assurance dommages et la filialisation de l'assurance des personnes, de **concrétiser deux projets de filiales nouvelles :**

- Une ligne de métier « Immobilier » dédiée à l'activité de promotion et de gestion d'actifs immobiliers ;
- Une société de capital investissement qui prendra des participations minoritaires dans des entreprises algériennes à fort potentiel de développement.

Alliance Assurances dispose déjà de deux filiales : une filiale dédiée à l'assistance aux assurés (ATA, leader de son marché) et une filiale dédiée à l'ingénierie informatique (ORAFINA).

Les ordres d'achats seront recueillis par le réseau des banques partenaires actuelles pour cette opération : Crédit Populaire d'Algérie (Chef de file : CPA), Banque Nationale d'Algérie (BNA), Banque Extérieure d'Algérie (BEA), Banque de Développement Local (BDL), Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance-Banque (CNEP-Banque), la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), la Société Générale Algérie (SGA) et BNP Paribas Algérie (BNPP).

Cette opération est soutenue par une importante campagne de communication (presse, TV, radio, affichage, web, événementiel) pour donner l'opportunité au plus grand nombre d'accéder à l'information et de pouvoir souscrire. Le slogan de cette campagne est **«Devenez Actionnaires et Grandissons ensemble».**

Après la phase de souscription, **l'action Alliance Assurances sera admise à la cote officielle de la bourse d'Alger.**

Le CPA, en tant qu'Intermédiaire en Opérations de Bourse (IOB), chef de file et accompagnateur assurera la liquidité du titre sur une période prédéfinie qui ne saurait être inférieure à une année, c'est-à-dire que tout ordre de vente qui ne trouverait pas de contre partie durant cette période serait pris en charge par le CPA pour le compte de l'émetteur Alliance Assurances.

Conformément à la réglementation boursière, Alliance Assurances communiquera régulièrement les données financières et autres relatives à son activité et son développement.

A PROPOS DE :

Alliance Assurances

Alliance Assurances est une compagnie d'assurance toutes branches à capitaux privés. Son portefeuille clientèle dépasse les 300 000 assurés, son total production nette à fin 2009 représente 2,8 milliards DZD et le résultat net est de 312 millions DZD soit un taux de rentabilité des fonds propres de 39%.

A fin 2009, le capital social d'Alliance Assurances était de 800 millions DZD. La compagnie ouvre son capital au public pour le porter à 2,2 milliards DZD, en novembre 2010.

Alliance Assurances est présente sur l'ensemble du territoire national. Le développement du réseau commercial a permis d'atteindre au 31 décembre 2009, 116 centres de production, structurés en 8 agences principales, 35 agences directes, 46 agents généraux et 27 annexes, ce à travers 35 Wilayas.

Alliance Assurances est une société par actions créée en juillet 2005 dans le cadre de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 du Ministère des Finances, consacrant l'ouverture du marché des assurances.

Elle a débuté son activité en 2006 suite à l'obtention de l'agrément n°122/05 et pratique l'ensemble des opérations d'assurance et de réassurance. Alliance Assurances dispose d'un actionariat constitué d'investisseurs nationaux de référence.

La société vise les segments traditionnels des assurances (risques industriels, automobile, transports...) ainsi que les segments non exploités ou peu développés sur le marché tels que :

- les assurances de particuliers et de ménages
- les assurances de personnes à caractère de prévoyance, d'épargne, d'assistance et de santé
- les assurances des PME/PMI, professions libérales, commerçants et institutionnels
- les produits nouveaux d'assurances et plus particulièrement d'assurance vie et santé
- des gammes de produits dans le domaine des grands chantiers, du logement et de l'industrie
- les risques d'habitation et des risques divers

Site web: www.allianceassurances.com

COSOB

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) est une autorité de régulation indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été instituée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières.

Mission de la commission :

La commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse a pour mission d'organiser et de surveiller le marché des valeurs mobilières en veillant notamment :

- A la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou tout autre produit financier donnant lieu à appel public à l'épargne;
- Au bon fonctionnement et à la transparence du marché.

Site web : www.cosob.org

La « Bourse d'Alger »

La Société de la Gestion de la Bourse des Valeurs Mobilières, par abréviation SGBV, sise au 27 Bd Colonel Amirouche Alger, est une société par actions créée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993 et constituée le 25 mai 1997 ; elle constitue un cadre organisé et réglementé au service des IOB en tant que professionnels pour leur permettre d'exercer leurs missions conformément aux lois et règlements en vigueur. Depuis sa création, elle s'est attelée à mettre en place les dispositifs opérationnels et techniques nécessaires aux transactions sur les valeurs mobilières admises en bourse.

Site web: www.sgbv.dz

Les banques partenaires de l'opération:

- **Le Crédit Populaire d'Algérie « CPA »**: www.cpa-bank.dz
- **Banque de Développement Local « BDL »**: www.bdl.dz
- **Banque de l'Agriculture et du Développement « BADR »** : www.badr-bank.net
- **Banque Extérieure d'Algérie « BEA »** : www.bea.dz
- **Banque Nationale d'Algérie « BNA »** : www.bna.dz
- **Caisse d'Épargne et de Prévoyance « CNEP Banque »** : www.cnepbanque.dz
- **Société Générale Algérie** : www.sga.dz
- **BNP Paribas** www.algerie.bnpparibas.com